

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 10 juin 1905, M. Jean Mauromati est nommé Consul de la Principauté à Messine (Italie) en remplacement de M. Eugène Mauromati, décédé.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

La Société Chorale l'*Avenir* a fait, dimanche dernier, sa sortie annuelle et s'est rendue à Vence. Partis par le premier train du matin, les membres exécutants, auxquels s'étaient joints un grand nombre de membres honoraires, ont pris à Nice le chemin de fer du Sud qui les a déposés à Vence vers 9 heures et demie. Ils ont été reçus à la gare par l'*Orphéon Vençois*; puis, suivis par une foule nombreuse, ils se sont rendus à la Mairie où ils ont chanté avec leur virtuosité habituelle deux chœurs, le *Réveil de la ferme* de Paliard et l'*Aurore* de Ritz, puis la *Marseillaise*, chaudement applaudis par la foule qui les entourait. M. Bougearel, maire de Vence, leur a ensuite souhaité très cordialement la bienvenue au nom de la ville, et un vermouth d'honneur a suivi cette courte réception.

Le temps s'est malheureusement gâté et une forte averse a malencontreusement terminé cette matinée. Le banquet traditionnel a eu lieu à l'hôtel Auzias. Au dessert, le président, M. Félix Gindre, a pris le premier la parole et, après avoir salué le sol français et le Président de la République, a levé son verre à la ville de Vence, à la Municipalité, aux présidents des Sociétés monégasques et à tous les invités.

M. le Maire de Vence à son tour a très aimablement renouvelé ses souhaits de bienvenue à la Société et a porté la santé de S. A. S. le Prince de Monaco, puis il a bu à la Principauté, à la Municipalité monégasque, à M. de Loth qui la représente et à la prospérité de la Chorale.

Ces discours furent couverts d'applaudissements.

Ont ensuite pris tour à tour la parole : M<sup>sr</sup> Mercier, curé de la Cathédrale de Monaco; MM. de Loth, adjoint au Maire de Monaco et président de la *Société Philharmonique*; Louis Neri, président de la *Société des Régates*; Tairraz, président du *Sport Vélocipédique*; Maubert, au nom de la Presse; Philippe Casimir qui a dit une charmante pièce de vers de circonstance; Vernetti, vice-président de l'*Estudiantina*; J. Capella, délégué de la *Lyre*; et François Médecin, au nom des membres honoraires.

Le temps s'étant remis au beau, une excursion a été faite aux gorges du Loup, qui a charmé les « alpinistes » de la Société.

A 7 heures, tout le monde était rentré à l'hôtel

Auzias où a eu lieu le dîner, après lequel la Chorale s'est fait de nouveau entendre avec les *Martyrs aux Arènes*, de L. de Rillé, et le *Lever*, de Jouret, aux applaudissements du public qui était fort nombreux. A 9 heures 40, la Société quittait Vence, emportant de cette journée le meilleur souvenir.

Mardi dernier, les membres de la Société des Régates se sont réunis au siège de la Société pour fêter brillamment la Saint-Louis en la personne de leur distingué président, M. Louis Neri.

A cette occasion, M. Noghès, vice-président, a pris la parole au nom du Comité et des sociétaires pour remercier M. Neri du dévouement et de l'activité dont il fait preuve envers la Société des Régates de Monaco, qui a acquis sur le littoral une des premières places parmi les sociétés sportives.

M. Neri, très ému, a vivement remercié. La soirée s'est terminée, dans la salle du siège illuminée et décorée, par un concert auquel participèrent la *Lyre Monégasque*, l'*Estudiantina* et plusieurs artistes amateurs. Cette charmante fête s'est prolongée jusqu'à minuit.

Les cérémonies de la Fête-Dieu ont été célébrées, la semaine dernière, dans la Principauté, avec l'éclat accoutumé au milieu d'une foule considérable.

Jeudi dernier a eu lieu à Monaco-Ville la procession traditionnelle. Parti de la Cathédrale à 4 h. et demie, le cortège, dans lequel figuraient la plupart des fonctionnaires de la Principauté, en habit, en uniforme, en robe, a suivi l'itinéraire habituel au milieu des maisons fleuries et pavoisées, et la bénédiction a été donnée par S. G. M<sup>sr</sup> du Curel aux divers repositoires et dans la chapelle du Palais, tandis que la Société Philharmonique faisait entendre les meilleurs morceaux religieux de son répertoire. A 6 heures, la cérémonie se terminait par un Salut, à la Cathédrale.

D'autre part, avant-hier après-midi, la procession de la paroisse Sainte-Dévote a parcouru, suivant l'usage traditionnel, les principales rues de la Condamine. Enfin, dimanche prochain, viendra le tour de la paroisse Saint-Charles dont la procession annuelle se déroulera dans les principales avenues de Monte-Carlo.

Le *Groupe d'Etudes*, fondé il y a peu de mois par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, a donné, dimanche, une fête amicale dans un des jardins et le premier étage de l'ancien Hôtel-Dieu.

Ce groupe compte déjà 80 jeunes gens qui assistent régulièrement à des cours du soir. Des conférences sur les sujets les plus variés (sciences, arts, littérature, histoire, géographie) ont été faites par des professeurs, par des personnes compétentes et même par des membres.

Dans le jardin sont installés des jeux; au premier étage, sur les tables de la salle des réunions, des journaux et revues sont à la disposition des

sociétaires. Des excursions sont aussi organisées; déjà le Groupe est allé à Gorbio, Saint-Agnès, aux îles de Lérins.

La fête d'avant-hier a eu lieu dans le jardin coquettement pavoisé et décoré.

Grâce au bienveillant concours de la Société des Bains de Mer et à la bonne volonté de tous, elle a parfaitement réussi.

La matinée a été consacrée à des concours de tir, de boules, jeu de dames, tonneau. Vers 5 heures, sur un théâtre champêtre, a été donnée, avec succès, une représentation comprenant une saynète, une opérette et des monologues.

Le soir, les illuminations produisaient le meilleur effet. On y a ajouté des feux de bengale et des fusées.

Un concert vocal et instrumental a complété le programme de cette fête. M<sup>sr</sup> l'Evêque, de nombreux fonctionnaires et les familles des membres ont assisté à la représentation et à la fête de nuit; tout le monde a adressé des félicitations aux jeunes acteurs, ainsi qu'aux organisateurs.

Les séances d'études, suspendues la semaine dernière pour la préparation de la fête, vont être reprises dès cette semaine.

Les membres de la Société Chorale l'*Avenir* se sont réunis en corps pour souhaiter sa fête à M. Gindre, leur dévoué président. A cette occasion, des fleurs et des souvenirs ont été offerts à M. Gindre, qui s'est montré très touché de ces marques de sympathie.

Lundi 3 juillet prochain, aura lieu à la Mairie l'adjudication en un seul lot de divers travaux d'amélioration et de voirie, à exécuter sur la place d'Armes et la place du Palais.

Le devis s'élève à la somme de 3,850 francs.

AVIS D'ENQUÊTE. — M. le Maire informe les habitants qu'une demande a été faite par M. Jean Otto, à l'effet d'être autorisé à établir une usine de pâtes alimentaires sur un terrain domanial à Fontvieille.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter du 24 juin courant.

Les personnes qui auraient des réclamations à faire, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Passé le délai de dix jours, les observations et réclamations seront considérées comme non avenues.

Le Collège de la Visitation a fêté, mardi dernier, l'anniversaire de son patron Saint Louis de Gonzague. A cette occasion a été organisée une très agréable soirée, à laquelle étaient invités les familles des élèves et un grand nombre de notabilités et de fonctionnaires monégasques. Un remarquable feu d'artifice a été tiré, tandis qu'un orchestre dissimulé dans la grande salle exécutait

avec beaucoup de brio plusieurs morceaux et l'*Hymne monégasque*. Cette fête intime, très cordiale et très réussie, s'est prolongée assez tard dans la soirée.

Les Dames de Saint-Maur ont présenté à Nice, le 20 juin, à la session du brevet élémentaire, deux de leurs élèves : M<sup>lles</sup> M.-A. de Monicault et E. Baccalat. Ces deux jeunes filles ont passé leurs examens avec succès.

A l'occasion de la Saint-Louis, les membres de la Société Philharmonique ont donné, mardi dernier, une sérénade à leur excellent chef M. Schwentzer.

ACCIDENTS :

Le nommé Daver Marcel, qui était occupé à panser un cheval, rue des Remparts, a été atteint au menton par une ruade de l'animal.

Après un pansement à la pharmacie Botta, il a pu regagner son domicile.

La blessure n'est pas grave.

Un batelier du port, Rapetto Noël, âgé de 15 ans, s'est blessé au pied droit, en marchant sur un tesson de bouteille et a dû être conduit à l'Hôtel-Dieu où un pansement lui a été fait.

Sa guérison nécessitera quelques jours de repos.

Le nommé Joseph Semeria s'est également blessé au poignet gauche en liant une balle de paille avec un fil de fer.

Il a reçu les soins du docteur Onda.

Le brigadier-chef de police Célestin Roussel s'est blessé, mardi, avec son revolver d'ordonnance, dans les circonstances suivantes :

Alors qu'il était chez lui, occupé à consulter un livre renfermé dans sa bibliothèque, le revolver, placé sur un rayon du meuble, tomba. Le choc fit partir le coup et une balle vint se loger dans la cuisse droite de M. Roussel où elle s'aplatit contre une membrane.

Le docteur Pontremoli, appelé, procéda à l'extraction de la balle. Le blessé a été ensuite dirigé sur l'Hôtel-Dieu. On espère que sa blessure n'aura pas de suites graves.

SUR LE LITTORAL

Le Sultan vient de conférer à M. Rouvier, sénateur des Alpes-Maritimes, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, le grand cordon de l'Osmanié avec plaque en brillants.

De Nice :

Après avoir passé l'hiver en leur superbe villa Masséna, le prince d'Essling, la princesse d'Elchingen, la princesse Victoire et le prince André Masséna ont quitté notre ville, se rendant en Italie par la route.

Ils sont accompagnés dans leur voyage par le duc d'Asso.

M. Léon Miramont, l'explorateur bien connu du Sud-Oranais et du Maroc, créateur et organisateur des entrepôts francs dans notre colonie africaine, est arrivé à Nice, accompagné de M<sup>me</sup> Miramont et de leur gentille fillette.

M. Léon Miramont, qui est le frère de M<sup>me</sup> Paul Tordo, doit se rendre à Paris pour affaires importantes se rapportant au Maroc. Il reviendra ensuite séjourner quelques semaines chez son beau-frère à Grasse et à Séranon avant d'entreprendre un long voyage dans diverses contrées marocaines.

Cette semaine a été bénie, en l'église du Vœu, l'union de M<sup>lle</sup> Pauline Vincens, la gracieuse fille du docteur Vincens, de notre ville, avec le lieutenant-colonel Albert Cortial, du 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale.

Dans l'église, magnifiquement décorée pour la circonstance, se pressaient les nombreux amis des époux

et de leurs familles, accourus pour leur témoigner leur sympathie et leur exprimer leurs félicitations.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le curé de la paroisse, lequel a adressé aux époux une touchante allocution.

D'Orange :

Les tentatives du théâtre en plein air qui nous sont promises un peu partout, même aux environs de Paris, ne doivent pas nous faire oublier le grand mur d'Orange. N'est-ce pas lui qui a provoqué cette résurrection des spectacles antiques? On avait pu craindre cependant que, cette année, ces représentations annuelles ne fussent ajournées, et c'est avec une vraie satisfaction que l'on apprit l'initiative prise par M<sup>me</sup> la comtesse Greffulhe et la Société des grandes auditions.

Grâce à cette intervention, en effet, le théâtre d'Orange ne fera pas relâche, à l'heure où la cigale chante sur le figuier légendaire, poussé au milieu des ruines du proscenium. A l'époque habituelle, il sera joué sur la scène romaine : 1<sup>o</sup> *Les Troyens* et la *Damnation de Faust*, de Berlioz ; 2<sup>o</sup> *le Jules César*, de Shakespeare, avec Albert Lambert.

C'est M. Gunsbourg qui est chargé d'organiser ces représentations. Shakespeare à Orange! Qui l'eût cru et que va dire le félibrige?

Lettre de Paris

Paris, 25 juin 1905.

Les Grands Prix sont courus et l'un après l'autre les théâtres vont, à quelques rares exceptions près, fermer leurs portes et remplacer l'affiche du jour par le reposant et traditionnel placard : « Clôture annuelle. » Les vacances approchent, les vacances vont commencer!

Il est une question qui tous les ans, vers cette époque-ci, revient à l'ordre du jour, — et qui intéresse très vivement les enfants, — et plus encore peut-être les parents. C'est la question des grandes vacances scolaires. On est généralement d'accord pour reconnaître que le fait de maintenir de malheureux enfants en classe par les journées torrides de la fin de juillet, où ils seraient si bien à la campagne, a quelque chose d'excessif, de barbare, de tortionnaire, — et surtout d'inutile, — car les élèves à partir du milieu de juillet ne font absolument plus rien que dormir. Seuls, les infortunés qui sont angoissés par la perspective de quelque examen important luttent pour essayer d'apprendre encore un peu et font des efforts spasmodiques pour rester conscients... Chacun de nous se souvient des derniers après-midi de l'année scolaire, où, dans la classe, défendue par des stores de toile contre l'ardeur de l'été, nous gûtions, allongés sur nos bancs ou par terre, un sommeil réparateur sous la surveillance d'un maître au ronflement vigilant...

Cette prolongation des études jusqu'au mois d'août n'a pas de raisons d'être valables, et elle est profondément désagréable à la plupart des familles qui ne peuvent quitter Paris avant la fin des classes, car un scrupule retient souvent les parents de retirer du collège l'enfant avant que les études ne soient officiellement terminées. Ce scrupule s'efface de plus en plus tous les ans cependant, et vers le 20 juillet, l'effectif des classes est faible, très faible. Il reste à peine un élève sur deux, quand ce n'est pas sur trois. Un mouvement d'opinion a eu lieu en ces dernières années tendant à faire commencer les vacances plus tôt, quitte à ce qu'elles finissent également plus tôt. Et il a semblé que le ministère de l'Instruction publique se soit ému de ces justes réclamations présentées par la majorité des familles, puisque, au commencement de l'année dernière, une sorte de référendum officiel a été établi où l'administration demandait leur avis sur cette question aux familles des élèves et aux professeurs.

Or, voici quels furent les résultats de ces consultations : Les chefs de famille, par une majorité de 34,573 voix contre 25,368, se sont déclarés hostiles au régime actuel, — et ont adopté, par une majorité de 34,477 adhésions contre 27,555 oppositions, la fixation de la date des vacances du 15 juillet au 15 septembre.

Ce résultat, qui donne contre le maintien du régime actuel une majorité de près de dix mille voix, semblait concluant et l'on était en droit d'attendre que le ministère de l'Instruction publique, faisant droit aux demandes qu'il avait lui-même sollicitées, allait accomplir la modification que réclamaient les familles... Mais voilà, les opinions que MM. les professeurs exprimèrent allèrent à l'encontre de celles des chefs de famille. Les universitaires (inspecteurs, proviseurs et maîtres de tous ordres des lycées et

collèges de garçons et de filles, par 978 voix contre 309, se prononcèrent contre la fixation des vacances du 15 juillet au 15 septembre, et par 1,009 voix contre 376, ils optèrent pour le maintien du régime actuel.

Cela étant, il n'y eut pas un instant d'hésitation et... l'on obéit aux désirs des universitaires au mépris de l'avis qu'avaient exprimé les chefs de famille, c'est-à-dire que l'on ne fit rien du tout des modifications proposées et que les choses restèrent en l'état ancien, — en l'état actuel.

On peut se demander pourquoi l'avis des parents était sollicité si c'était pour n'en pas tenir compte.

\* \* \*

Puisque nous en sommes aux questions intéressant la jeunesse, nous ne saurions ne pas parler de la coquette « Exposition de l'Enfance » qui vient d'être inaugurée par M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, et M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. Fort joliment aménagée sur la partie ombreuse des berges de la Seine comprise entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma, cette Exposition, où seront données de nombreuses et très attrayantes fêtes diurnes et nocturnes, s'annonce comme un gros succès. C'est sur le même emplacement, admirablement choisi, qu'avait été tracée, lors de l'Exposition de 1900, la fameuse Rue de Paris ; mais aujourd'hui, le visiteur aura cet avantage qu'il appréciera certainement : c'est qu'une fois le prix de son entrée payé, il n'aura plus rien à déboursier et pourra, au gré de sa fantaisie, assister aux concerts et aux spectacles et visiter toutes les attractions sans qu'aucun supplément lui soit demandé.

En pénétrant dans l'Exposition par le pont des Invalides, on trouve, entourée par des manèges d'animaux les plus divers, une immense arène dans laquelle près de 2,000 spectateurs pourront assister à des assauts d'escrime, de boxe, à des matches de toutes sortes. En outre, garçons et fillettes pourront faire leur choix à l'étalage des baraques de jouets et de confiserie, auxquelles une vaste place a été réservée.

Les attractions ne manquent pas. Elles sont toutes captivantes et méritent d'être vues. C'est d'abord le théâtre de la Danse et le palais de la Prestidigitation, où les amateurs de magie, de jonglerie et de beaux « tours » pourront se donner rendez-vous ; puis le cinématographe, qui fera revivre les spectacles qui, dans ces derniers temps, ont retenu la curiosité des Parisiens. C'est ensuite le théâtre des Parades et des Tabarinades. Il y a, cela va sans dire, des cafés-concerts, mais qui diffèrent de ceux que nous connaissons par le genre de chansons qu'on y entendra.

A l'agréable, on a su joindre un enseignement utile : c'est ainsi que dans les serres du cours la Reine, on pourra se rendre compte de l'histoire de l'école à travers les âges et passer en revue une exposition de l'imagerie populaire et de la carte postale illustrée. Enfin, et ce sera certainement là une des curiosités les plus remarquables de cette exhibition : une histoire de France, figurée par d'exquises poupées campées devant des décors brossés par Chapron. Il convient, dès maintenant, de féliciter M. O. Lartigue, commissaire spécial, qui n'a rien négligé pour donner à cette exposition de l'Enfance un cachet et une originalité qui doivent lui assurer une réussite complète. D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement, non seulement les visiteurs trouveront réunis tous les divertissements qui les mettront à même de passer une excellente soirée, mais ils accompliront en même temps une bonne action, car le produit des recettes est destiné à deux œuvres charitables fondées par M<sup>me</sup> Marie Chauvière : la crèche et le dispensaire du XV<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que le sanatorium d'Isches, dans les Vosges.

Faire la charité tout en s'amusant, voilà, n'est-il pas vrai, ce qu'on pouvait réaliser de mieux à tous les points de vue.

\* \* \*

Les concerts des Champs-Élysées et les fêtes de l'Enfance suffisant à distraire la foule des parisiens et des parisiennes retenus ici par leurs affaires ou par goût personnel, nos grands artistes en profitent à cette époque de l'année pour aller faire au loin de l'exportation théâtrale. C'est ainsi que notre grand Coquelin est parti pour l'Amérique du sud et que notre non moins grande Sarah est en train de se révéler à Londres comme... auteur dramatique.

Décidément, rien de ce qui touche aux arts et aux lettres ne demeure étranger à M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt. Dernièrement elle exposait des aquarelles aux Arts de la Mer, faisait de la sculpture, publiait ses Mémoires et demandait son admission à la Société des Gens de Lettres. La voici maintenant qui va essayer du théâtre, non plus comme actrice, mais comme auteur dramatique. Aujourd'hui même l'éminente interprète de tant d'œuvres célèbres.

MARINE ET COLONIES

**Exposition d'agriculture coloniale.** — L'exposition d'agriculture coloniale, installée dans le jardin colonial de Nogent-sur-Marne, a, mercredi dernier, ouvert ses portes. Le ministre des colonies, M. Clémentel, et M. Decrais assistaient à cette inauguration.

Installée à l'orée du bois de Vincennes par les soins de M. Dybowski, inspecteur général des colonies, le jardin colonial, pour charmant et intéressant qu'il fût, ne recevait guère d'autres visites que celles de savants, de colons ou d'industriels. C'est le public, le grand public, qui était hier convié à s'intéresser aux efforts de nos colons et à l'industrie primitive des peuples placés sous la domination française. Le public vint, et il parut prendre un très vif plaisir aux spectacles qui lui étaient offerts. Aussi bien l'Exposition coloniale est tout à fait jolie, et, si l'on y trouve de graves enseignements, on y jouit aussi du charme d'allées ombreuses et de fleurs délicates.

L'Exposition est disposée en dix classes :

- Les produits du sol des colonies, les produits de la culture, les produits pharmaceutiques ;
- Les produits de l'élevage et animaux divers ;
- Une collection d'insectes utiles et nuisibles ;
- Les produits des forêts ;
- Le génie rural ;
- Les produits des industries coloniales ;
- Hygiène de l'homme et des animaux ;
- Publications, statistiques, sociétés, enseignement ;
- Les beaux-arts ;
- L'horticulture de la France et des colonies.

A deux heures et demie, le ministre des colonies est arrivé en automobile à l'Exposition, accompagné par M. Decrais, par M. de Lanessan, président de la Société française de colonisation et d'agriculture coloniale, et par M. Beau, directeur de son cabinet. Il a été reçu par MM. Dybowski, Tisserand, le docteur Heim, et par de nombreuses personnalités, parmi lesquelles se trouvaient MM. Piettre, Strauss, Thuillier, Prilleux, sénateurs ; le général Gallieni, gouverneur de Madagascar ; Deloncle, le commandant Lenfant, Binger, Houdaille, de Lamotte, Edouard Detaille, etc.

Aussitôt le cortège se dirige vers le pavillon de Madagascar, où M. Decrais prend la parole pour féliciter les organisateurs de l'exposition. M. Maujan, député de la circonscription, parle ensuite. Il précise l'importance de l'exposition et assure que les peuples viendront d'autant plus volontiers à nous que nous sommes décidés à les traiter en collaboratrices.

M. Clémentel, dans un discours très applaudi, remercie alors M. Dybowski de son bel effort, qui, associé à tant d'autres bonnes volontés, aura pour résultat de substituer à la culture coloniale un peu anarchique d'aujourd'hui une culture méthodique.

Le ministre des colonies termine en promettant son ferme appui aux organisateurs.

La visite de l'exposition commence alors. Le ministre s'arrête longtemps devant les animaux du Gabon et de Madagascar, les habitations indigènes et les fleurs exotiques. Son attention est longuement attirée par un petit éléphant de quinze mois, qui fait mille gentilles à ses admirateurs.

La visite terminée, M. Clémentel a parcouru l'exposition des beaux-arts, qui comprend de nombreuses toiles représentant des scènes de la vie coloniale.

Cette exhibition picturale fort intéressante comprend quelques envois remarquables, parmi lesquels il faut citer ceux de M. Albert Césard, qui nous montre quatre toiles, trois aquarelles et un dessin à la plume, d'une jolie notation ; Georges Clarin, Charles Cottet, Delahogue, Detaille, Ch. Duvent, Marcel Jambon, Félix Réganey, etc.

Un lunch est enfin offert dans le pavillon de Madagascar, où l'on a bu force coupes de champagne en mangeant des fraîches bananes et des ananas parfumés.

**Record du paquebot à turbines «Virginian».**

— Le *Virginian*, second steamer à turbines Parsons de la Compagnie Allan, destiné au service de l'Atlantique, vient d'établir le record de la traversée Angleterre-Canada par Halifax.

Le *Virginian* a quitté Moville dans l'après-midi du vendredi 7 avril et est arrivé à Halifax le 14, à 10 h. 30 du matin.

La traversée n'a duré que 6 jours 22 heures 20 minutes, malgré deux jours de mer démontée.

Le *Virginian* a battu de 40 minutes le record de traversée du *Bavarian* qui avait pourtant suivi une route plus courte de 250 milles.

Le meilleur parcours quotidien accompli par le *Virginian* a été de 403 milles, vitesse qu'aucun navire destiné au Canada n'avait encore réalisée. Pour éviter les glaces, il a dû descendre vers le sud jusqu'à 43° 30' latitude et 48° 20' longitude. Il a pourtant rencontré encore 60 icebergs qui l'ont obligé à ralentir sa marche dans leurs parages.

Les turbines et chaudières ont fonctionné admirablement et sans arrêt, et les passagers ne tarissent pas d'éloges sur les qualités nautiques du paquebot.

Cette traversée est le « maiden voyage » du *Virginian* et bien qu'elle constitue un record, les propriétaires estiment qu'il peut être dépassé dans l'avenir par le *Virginian* même. La vitesse moyenne a été de 15 nœuds et demi. Les constructeurs avaient garanti 17 nœuds aux essais, et avaient réalisé sur la Clyde une vitesse de 19 nœuds 3/4 contre la marée et de 20 nœuds avec la marée.

La vitesse moyenne en mer du *Victorian*, navire jumeau du *Virginian*, n'avait été que de 13 nœuds 1/4. Son plus long parcours quotidien a été de 383 milles et le plus court 233 milles. La durée exacte de la traversée, de 7 jours 22 heures 50 minutes contre 6 jours 22 heures 20 minutes pour le *Virginian*. Il est vrai d'ajouter que le *Victorian* a été le premier paquebot à turbines ayant traversé l'Atlantique. La plus élémentaire prudence commandait donc de ne demander qu'un minimum d'effort à la machinerie d'un navire de système nouveau ayant la responsabilité de 1,500 passagers embarqués à son bord.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 19 au 25 Juin 1905

AJACCIO, yacht à vapeur <i>Catarina</i> , angl., c. Caws,	sur lest.
GÈNES, vap. <i>Hispania</i> , ital., c. Serra Antonio,	125 passagers.
MARSEILLE, vap. <i>Magali</i> , fr., c. Liccioni,	march. div.
NEWCASTLE, vap. <i>Orlovician</i> , angl., c. Williams,	houille.
SAVONA, remorq. <i>Enrico</i> , ital., c. Giacopello,	sur lest.
MARSEILLE, chal. <i>Picard</i> , fr., c. Touache,	ciment.
SAIN-T-TROPEZ, goél. <i>Marie-Cloilde</i> , fr., c. Rostagni,	vin.
CANNES, b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	sable.
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Kollair,	—
— b. <i>Trois-Frères</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—

Départs du 19 au 25 Juin 1905

GÈNES, vapeur <i>Hispania</i> , ital., c. Serra Antonio,	passagers.
NICE, vapeur <i>Magali</i> , fr., c. Liccioni,	march.
SAVONA, remorqueur <i>Enrico</i> , ital., c. Giacopello,	remorq. 2 chal.
CANNES, b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	sur lest.
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Kollair,	—
— b. <i>Trois-Frères</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement du 23 juin courant, enregistré, le Tribunal Supérieur a déclaré le sieur **Raphaël SILVA**, hôtelier, demeurant à Monte Carlo, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

Par le même jugement, M. Mareschal, juge audit Tribunal, a été nommé commissaire et M. Raybaudi, syndic provisoire de la dite faillite.

Monaco, le 24 juin 1905.

Pour extrait conforme :

Pour le Greffier en chef :

A. Croco, C. G.

AVIS

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 15 avril 1905, M<sup>me</sup> Anne-Marie BOERI, veuve de Jean-Baptiste PELLICANO, a cédé à M. et M<sup>me</sup> Attoiné GATTI, commerçants, le fonds de commerce que M. et M<sup>me</sup> PELLICANO exploitaient au rez-de-

donnera aux Londonniens la primeur de sa première pièce, *Adrienne Lecouvreur*, sur laquelle les journaux de Londres nous apportent quelques renseignements préliminaires.

L'*Adrienne* de M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt diffère, paraît-il, essentiellement, de celle de Scribe et Legouvé. D'abord, elle a six actes au lieu de cinq et ensuite l'aventure de l'héroïne, de Maurice de Saxe et de la duchesse de Bouillon n'en est plus qu'un épisode. L'action principale est un complot politique, fort ingénieusement conçu et développé.

Vous devinez, n'est-ce pas, que M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt interprétera elle-même son œuvre ? Le « jeune auteur dramatique » qu'elle est a tenu à mettre tous les atouts dans son jeu et à s'assurer le concours de la grande artiste — qu'elle demeure. Son camarade et son pensionnaire de Max a passé la Manche avec elle pour jouer, à ses côtés, un des rôles les plus importants, celui de l'abbé Bouret. Le reste de l'interprétation sera assuré par d'excellents artistes, que nous eûmes déjà l'occasion d'applaudir, notamment place du Châtelet.

En somme, c'est donc un déplacement complet du théâtre Sarah Bernhardt, se rendant à Londres, pour y représenter une pièce de M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt. Ainsi l'ont voulu les statuts de la Société des auteurs qui interdit à un directeur — ou à une directrice — de faire jouer une de ses pièces dans son théâtre.

On peut le regretter à Paris, mais pas à Londres ni à Monte Carlo — centres d'art parisien d'été et d'hiver !

L. S.

LETTRES ET ARTS

Les délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements viennent de clore leur vingt-neuvième session. Celle-ci, qui aura duré une bonne semaine, se tenait comme d'habitude, depuis sa fondation en 1877, à l'Ecole des Beaux-Arts. Si elle n'a pas eu l'éclat accoutumé et si l'on n'a pas beaucoup parlé d'elle, c'est que, depuis trois ans, elle ne s'accomplit plus en même temps que le Congrès des sociétés savantes qu'un caprice ministériel fait voyager chaque année.

Cependant, ainsi que ses procès-verbaux en témoignent, il s'y est lu des rapports intéressants pour l'histoire de l'art en province. Et ainsi que l'a fait remarquer, dans la séance d'ouverture, M. Guiffrey qui la présidait, les sociétés artistiques de province sont qualifiées pour coopérer au grand travail de l'inventaire général de nos richesses dans les départements. M. Dujardin-Beaumez, qui se proposait d'entretenir les congressistes de cette question, n'a pu clore la session comme on l'espérait. Il a laissé ce soin à M. Valentino, chef du bureau de l'enseignement et des manufactures nationales, qui a exprimé les regrets du sous-secrétaire d'Etat. Au nom du ministre de l'instruction publique, M. Valentino a remis les palmes académiques à M. Alfred Gabeau, et la rosette d'officier de l'instruction publique à M. l'abbé Bossebœuf.

Le Conseil supérieur du Conservatoire a désigné, pour être soumis à l'approbation du ministre, MM. Mimart et Lefebvre comme candidats au poste de professeur de clarinette, en remplacement de M. Turban, décédé.

Voici les noms des élèves admis aux concours définitifs (violon). — Classe de M. Lefort : MM. Saury, Bastide, Etchecopar, M<sup>lle</sup> Sauvaistre, M. Soudant, M<sup>lles</sup> Renée Billard, Hélène Wolff ; classe de M. Berthelier : M. Bittar, M<sup>lles</sup> Baudaut, Daumain, Pierre, MM. Carles, Michelon, M<sup>lle</sup> Fidide ; classe de M. Remy : M. Nauwink. M<sup>lles</sup> Lapié, Augiéras, MM. Contrelle, Juillard, Serret ; classe de M. Nadaud : M<sup>lle</sup> Julien, M. Matignon, M<sup>lles</sup> Hélène Morhange, Bernardi, MM. Marcel Devaux, Sufise.

Les concours à huis clos sont fixés aux dates suivantes : (solfège instrumentistes), lundi 26 juin, 9 h., dictée et théorie ; mardi 27, 9 h., lecture ; (solfège chanteurs) : mercredi 28, 9 h., dictée et théorie ; jeudi 29, 1 h., lecture ; (harmonie hommes) : dimanche 2 juillet, mise en loge, de 6 h. du matin à minuit ; (harmonie hommes) : lundi 3, midi ; (piano, classes préparatoires) : mardi 4, midi ; (violon, classe préparatoires) : mercredi 5, 1 h. ; (accompagnement au piano) : jeudi 6, 1 h. ; (orgue) : vendredi 7, 1 h. ; (harmonie femmes, fugue) : dimanche 9, mise en loge de 6 h. du matin à minuit ; (harmonie femmes) : lundi 10, 1 h. ; (fugue et contrepoint) : mardi 11, 1 h.

chaussée de l'immeuble de M. Antoine Médesin, sis à Monaco, rue de Lorraine, n° 5.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition entre les mains des acquéreurs dans le délai de huit jours, à peine de forclusion.

Monaco, le 11 juin 1905.

**AVIS**

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 21 mars 1905, enregistré, **M. CARLOTTO Alexandre**, négociant, a cédé à **M. Vincent-François CURSI**, entrepreneur de camionnage, le fonds de commerce de café, vente de vins en gros et détail que ledit M. CARLOTTO exploitait à Monaco, rue Caroline, n° 8, sous la dénomination de : *Au Comptoir d'Argent*.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition entre les mains de M<sup>e</sup> S. REYMOND, avocat à Monaco, villa de Millo, dans le délai de huit jours, à peine de forclusion.

Monaco, le 27 juin 1905.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le premier avril mil neuf cent cinq, M. Emile PÉRINO, propriétaire rentier, demeurant à Turin (Italie), a vendu à M. Jules-Raphaël-Edmond HOLLIER-LAROUSSE, propriétaire, demeurant à Paris,

Une parcelle de terrain d'une contenance approximative de mille sept cent soixante-quatre mètres carrés, cinquante-six décimètres carrés, située à Monaco, quartier des Moneghetti, cadastrée sous le numéro 438 P de la section B, et confinant dans son ensemble : au midi, à un chemin dit de l'Ecole Apostolique, de trois mètres de largeur ; au levant, aux hoirs Leydet ; au nord, partie à une bande de terrain indivise entre M. Périno et les hoirs Leydet, la dite bande affectée à la création d'un chemin devant prendre naissance au boulevard de l'Observatoire pour desservir la dite propriété et la propriété des hoirs Leydet, et partie à la propriété Vatrican ; Ensemble la moitié indivise de la bande de terrain en question.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de cent mille francs, ci ..... **100,000 francs**.

Pour l'exécution de ce contrat, les parties ont fait élection de domicile, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire.

Une expédition de ce contrat, transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le vingt-deux avril mil neuf cent cinq, vol. 93, n° 3, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 27 juin 1905.

Pour extrait :  
Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt-deux mai mil neuf cent cinq ;

M. Léon MONTIER, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Mont-Thabor, n° 34,

Ayant agi au nom et comme seul gérant statutaire de la Société dénommée : *Société Immobilière Montier*, dont le siège est à Paris, rue du Mont-Thabor, n° 34, existant entre monsieur Léon MONTIER sus-nommé, monsieur Gustave MONTIER, propriétaire, artiste peintre, demeurant à Paris, avenue Malakoff, n° 53 ; madame Blanche-Marie-Angèle MONTIER, épouse de monsieur Pierre-Ernest-Gabriel GAULTIER, avocat à la Cour d'appel de Paris, avec lequel elle demeure à Paris, place de la Madeleine, n° 19. et monsieur Jules MONTIER père, propriétaire, et madame Léonie-Octavie BOISGONTIER, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard des Moulins, villa San Carlo ;

A cédé et abandonné à titre d'échange à monsieur Louis-Marie-René DE PRANDIÈRES, ingénieur, directeur

de la Compagnie d'assurances *La Mutuelle*, demeurant à Lyon, rue de la République, n° 24,

Un immeuble situé à Monte Carlo, Principauté de Monaco, quartier de Saint-Michel, consistant en une maison de rapport élevée de quatre étages sur rez-de-chaussée, dite *Villa des Éilletts*, ensemble le terrain sur lequel elle est édifée et qui l'entoure, d'une superficie totale de six cent quarante-cinq mètres carrés environ, cadastré sous le n° 155 P de la section D, et confinant dans son ensemble : vers le levant, à messieurs Fontana et Gamba, mur mitoyen entre deux, vers le Nord à monsieur Rigoni, et vers le Midi et l'Ouest à la villa des Lauriers restant appartenir à la Société Immobilière Montier.

Et en contre-échange, monsieur DE PRANDIÈRES a cédé et abandonné,

A la *Société Immobilière Montier*, composée des personnes ci-dessus dénommées :

Un terrain situé à Monaco, quartier des Moulins, route de Menton, d'une superficie de mille mètres carrés, à prendre dans une propriété de plus grande étendue, de façon à ce que la limite séparative soit une ligne droite parallèle à la dite route de Menton, et de manière à tenir : au Nord, la dite route et la villa Jeanne ; au Midi, à la propriété des consorts Florence ; à l'Est, à la villa Maria, et à l'Ouest, au torrent des Moulins.

Cet échange a eu lieu moyennant une soulte de quatre-vingt mille francs à la charge de monsieur DE PRANDIÈRES.

Pour l'exécution de ce contrat, les parties ont élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, notaire.

Une expédition de ce contrat, transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur les immeubles échangés des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-sept juin mil neuf cent cinq.

Pour extrait :  
Signé : Alex. EYMIN.

**BOISSONS GAZEUSES**  
Eaux Minérales, Bières, Sirops, Sodas, etc.

ENTREPOT MONÉGASQUE

DE

**BOISSONS HYGIÉNIQUES**

**Maison COLLY-JOFFREY**

21, boulevard de l'Ouest (En face de l'Institut Ophthalmique)

ON PORTE A DOMICILE

Spécialité recommandée : L'AUTO, soda mousseux.

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

**APPLIQUÉ BÉRENGER MONACO**

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.** — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Juin	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
19	765.2	765.2	764.8	764.5	764.7	22.1	23.2	21.8	21.4	20.5	80	Est.	Beau, nuageux.		
20	66.2	66.2	66.5	66.8	67.2	23.5	22.8	22.2	21.8	21.7	74	Ouest.	Très beau.		
21	68.2	68.2	67.8	67.5	67.4	25.1	26.8	21.7	23.5	23.1	68	Nord.	Très beau.		
22	65.8	65.5	65.1	64.7	64.3	25.8	26.2	24.5	23.8	22.5	67	Nord.	Très beau.		
23	63.3	63.1	62.7	62.5	62.1	24.2	25.1	24.5	24.1	22.2	83	Ouest.	Beau, nuageux.		
24	63.2	62.8	62.5	63.2	63.7	23.8	24.2	20.8	20.2	19.1	81	Est.	Nuageux.		
25	64.2	64.8	65.1	66.2	66.4	22.5	19.2	19.6	19.4	18.8	79	Est.	Pluvieux, beau.		
DATES		19	20	21	22	23	24	25							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima.	23.2	23.5	27.2	26.2	25.8	24.2	22.5						
		Minima.	18.2	18.5	19.2	20.8	21.2	18.8	18.3	Pluie tombée : 6mm					

**PARFUMERIE**  
**DE MONTE CARLO**

**NESTOR MOEHR**

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

**Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)**

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.  
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.  
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.  
Lotions et Brillantines pour la tête.

**EXTRAIT DE CANTHARIDES**  
Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

**Nettoyage à Sec parfait.** USINE  
A VAPEUR  
Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

**EINTURERIE**  
**DE PARIS**

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA,  
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

SAVON PUR

« LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales)  
Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

**BOIS & CHARBONS**

MAISON HENRI MÉDECIN

**DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs**  
Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

**AMEUBLEMENTS & TENTURES**

**Eugène VÉRAN**

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles.  
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.  
Prix modérés.

Imprimerie de Monaco — 1905